

ENTRETIEN

economie.union@sonapresse.com

"En 12 mois, notre bilan est plus qu'honorable"

ALORS que le gouvernement vient de prolonger pour 6 mois supplémentaires l'administration provisoire de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), Christophe Eyi dresse, dans cet entretien exclusif, le bilan des actions menées et des réformes engagées pour redresser l'organisme de sécurité sociale.

Propos recueillis par Maxime Serge
MIHINDOU
Libreville/Gabon

L'Union : L'administration provisoire de la CNSS a officiellement pris fin le 30 juin dernier. Mais le gouvernement a décidé de la prolonger de 6 mois supplémentaires. Cependant, au terme de votre mission de redressement, comment se porte aujourd'hui financièrement la CNSS ? Est-elle définitivement sauvée de la "faillite" annoncée par le cabinet Finactu ?

Christophe Eyi : Au terme de cette période, la solidité financière et la forte capacité de reprise de la CNSS ont été démontrées à travers les résultats obtenus en quelques mois seulement en observant plus de rigueur dans la gestion des produits techniques et en exerçant l'ensemble des contrôles prévus par les dispositions légales et les procédures internes. A ce stade, on peut déclarer que la situation a non seulement été stabilisée, mais la reprise est amorcée. Il faudra cependant maintenir pendant au moins 3 ans les efforts et la rigueur actuels pour atteindre les fondamentaux financiers imposés par la CIPRES (Conférence interafricaine de prévoyance sociale, Ndlr), notamment ceux en rapport avec la liquidité. La faillite de la CNSS n'est pas envisageable au regard de son rôle au plan national et des conséquences qu'engendrerait une telle situation. Par sa décision de placer la CNSS sous la supervision directe de 2 membres du gouvernement à la tête du Comité de surveillance et de contrôle de l'activité des caisses, le chef de l'Etat a mis fin à une crise de croissance qui a pendant longtemps éloigné cette institution de son cœur de métier.

Quelles sont les actions concrètes qui ont été posées par vos équipes afin de redresser l'organisme ?

Il est important de rappeler que les choix stratégiques faits depuis près de 10 ans n'ont malheureusement pas porté sur l'amélioration de l'activité de la CNSS. Les investissements structurants nécessaires à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, à la maîtrise des charges et à l'amélioration

du recouvrement n'ont pas été conduits à leur terme. Plus grave, l'accumulation de 5 ans de retard dans la prise en charge des différents engagements et le recours à du financement inadapté comme solution ont conduit la Caisse à une crise de liquidité qu'il a fallu régler en priorité dès le démarrage de l'Administration provisoire.

Justement, qu'avez-vous entrepris dans ce sens ?

Les actions prioritaires et urgentes ont porté sur la recherche de marges de manœuvre de trésorerie pour faire face à la charge des prestations. De ce point de vue, les banques ont été particulièrement coopératives en consentant des durées et des taux plus adaptés aux flux de trésorerie de la CNSS pour les crédits qui ne se remboursaient plus. Dès le 2ème mois de l'Administration provisoire, les contrôles sur l'activité des caisses ont également permis d'identifier des sorties frauduleuses de montants importants.

A combien évaluez-vous ces détournements ?

Sur les deux derniers trimestres de 2022, le montant des vols à la caisse et des détournements des fonds des prestations avoisine les 300 millions de FCFA. Il faut également retenir la correction dès le mois de juin 2022, d'un important dysfonctionnement du logiciel de paie, qui a permis pendant plusieurs années à tous les collaborateurs de percevoir l'équivalent de 2 mois de salaire non justifiés lors des départs en congés. Sur le seul mois de juin 2022, c'est 180 millions de FCFA d'économies réalisées et sur les 12 mois d'Administration provisoire, l'économie sur la masse salariale a été évaluée à 4,7 milliards de francs. La recherche de solutions d'amélioration de la situation de trésorerie nous a également conduits à renforcer les actions de recouvrement grâce à plusieurs leviers : la multiplication des actions de recouvrement forcé, une campagne d'abattement exceptionnel des pénalités en fin d'année 2022, la création d'une cellule spécialisée dans le recouvrement des créances anciennes et les campagnes d'immatriculation à Akanda, Bikélé, Owendo et dans la ZES de Nkok. Les produits tech-

niques engrangés au titre de ces différentes actions s'établissent à plus de 3 milliards FCFA, et plus particulièrement celle relative à la campagne d'abattement spécial des pénalités de décembre 2022. Sur le plan de la maîtrise de la charge des prestations, les paiements sur les comptes des bénéficiaires n'ayant pas fourni de preuves de vie ont été interrompus, occasionnant une économie d'environ 249 millions de FCFA sur le premier semestre 2023.

Y a-t-il d'autres réformes qui ont été lancées ?

Sur le moyen terme, s'il y a une réforme à retenir, c'est l'avancée du point de vue de la réforme paramétrique. Celle-ci s'illustre par le passage au Parlement des nouvelles dispositions du Code de sécurité sociale. Les textes revus permettent de s'arrimer au socle juridique de la Conférence interafricaine de prévoyance sociale et propose plus de réactivité et de flexibilité en permettant de légiférer par ordonnance sur le volet des paramètres.

Cette grande nouveauté permet d'adapter les paramètres à l'environnement économique ou démographique, voire à la situation de la Caisse. Il s'agit, à titre d'exemple, de paramètres tels que le plafond de l'assiette de cotisations ; le taux de liquidation des prestations sociales par branche ; les durées de cotisations ouvrant droit aux différentes prestations sociales. Les paramètres retenus par le comité sur les réformes paramétriques et qui seront discutés avec les partenaires sociaux permettront le retour à l'équilibre sur 3 ans en maintenant les efforts de réduction des charges de gestion de 7 % par an sur la même période. L'autre grande nouveauté concerne la gouvernance de la CNSS qui prévoit la désignation du PCA parmi les administrateurs pour une durée maximum de 3 ans non renouvelable. Par ailleurs, il est également prévu la nomination du directeur général au terme d'un processus d'appel à candidatures ouvert.

Selon plusieurs indiscretions, l'un des services qui fait cruellement défaut à la CNSS est le service informatique dont

on dit être le point central de toutes les malversations...

S'agissant du domaine informatique, il faut noter, effectivement, que le système d'information demeure l'un des points de faiblesse majeur de l'institution. Les investissements réalisés au fil des années en vue d'améliorer la qualité du système d'information n'ont pas été menés à leur terme malgré des choix structurants. La bonne surprise a été la bascule vers un nouveau système d'exploitation des prestations qui a coïncidé avec la mise en place de l'Administration provisoire qui, par ailleurs, a considérablement facilité la conduite des chantiers du comité dédié à l'audit et à la fiabilisation du système d'information. Ce comité a procédé à des croisements de bases de cotisants de la CNSS, de la CNAMGS, de la CPPF et des impôts de manière à identifier des écarts. Le contrôle a également consisté à rechercher des anomalies dans la base des assurés et bénéficiaires des prestations, notamment : les doublons, les décédés et, plus généralement, les non éligibles. Ces contrôles n'ont pas révélé d'anomalies majeures. Néanmoins ils ont permis d'élargir les assiettes de recouvrement au sein de la CNSS et de la CNAMGS.

L'état des accès au système d'information, de même que les habilitations aux applications sensibles ont été analysés et corrigés lorsqu'ils plaçaient les agents en situation d'autocontrôle. Le comité dédié à l'informatique a également révélé des faiblesses au niveau de l'infrastructure informatique. En effet, le parc informatique doit non seulement être renouvelé, mais aussi complété par de nouvelles machines pour les agents non dotés. Le système de sauvegarde doit également être renforcé, notamment sur la partie relative au plan de continuité des activités. En définitive, le volet informatique, à l'instar de celui concernant les réformes paramétriques est déterminant pour l'avenir de la CNSS. Le groupe de travail sur la fiabilisation du système d'information a entrepris d'élaborer une stratégie globale comprenant l'amélioration du système d'information, l'amélioration

des infrastructures de stockage de données et un processus complet de transformation digitale en vue d'améliorer la qualité des traitements et éradiquer la fraude.

S'agissant du paiement régulier des prestations sociales, quelles sont les améliorations et les innovations que vous avez apportées ?

Dès le mois d'août 2022, toutes les pensions ouvertes ont été payées sans retard. Seuls les paiements des pensions à l'étranger continuent de connaître quelques perturbations en raison des contraintes imposées par la banque centrale qui exigent pour chaque bénéficiaire un dossier complet à jour à chaque transfert. Cette situation complique le traitement de notre partenaire bancaire qui, auparavant, procédait par transferts groupés sur la base du seul listing de la CNSS. Nous avons entrepris la généralisation de conventions de prise en charge des paiements des pensions par les Caisses des pays de résidence de nos bénéficiaires étrangers. Ces conventions, qui existaient avec le Sénégal, le Burkina Faso et le Mali, sont en cours de finalisation avec 6 nouveaux pays. Nous poursuivons les discussions avec les Caisses françaises pour obtenir des facilités, car il s'agit de la population la plus importante des bénéficiaires étrangers avec 1 300 retraités. Il est également important de rappeler que la CNSS totalisait jusqu'à 5 ans de retard de paiement de prestations. La décision du chef de l'Etat visant l'accélération du paiement des droits en retard a permis à environ 5 000 retraités de percevoir leurs pensions dès le mois de janvier 2023. Dans le même élan, environ 2 800 droits supplémentaires ont été payés au titre des instances des derniers mois, portant à 7 800 le nombre de dossiers régularisés sur 12 mois. La mise en œuvre de la décision du chef de l'Etat devait se poursuivre au mois de juin 2023 avec le paiement des indemnités journalières de maternité en retard.

Et pour les retraités ?

L'ouverture des paiements des 7 800 nouveaux retraités sur les 12 derniers mois a malheureusement occasionné un afflux de